ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 2440

présenté par
M. Michoux, M. Allegret-Pilot, M. Fayssat, M. Lenoir, Mme Ricourt Vaginay, M. Dufosset, M. Meurin, M. Vos, Mme Lelouis, M. Rambaud, M. Monnier, Mme Sicard, M. Casterman, M. Limongi, Mme Roy, M. Mauvieux, M. Dragon et M. Villedieu

---

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Compléter l’alinéa 9 par la phrase suivante :

« notamment en soins palliatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire une meilleure promotion des soins palliatifs auprès des personnes en fin de vie.

Les soins palliatifs sont encore trop peu connus et peu utilisés pourtant, ils apportent souvent aux souffrances des personnes en fin de vie.